PÉRISCOLAIRE MUNICIPAL

ACCUEIL DE LOISIRS

2024 NIVEAU CE2/CM

Riorge

BOURG ÉLÉMENTAIRE

PROGRAMME D'ACTIVITÉS DU 2 SEPTEMBRE AU 20 DÉCEMBRE 2024 INCLUS INSCRIPTIONS OUVERTES DU 8 JUILLET AU 27 AOÛT

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES DE 16H15 À 17H30

Adhésion annuelle par enfant : 5€, 10€ ou 20€ selon le quotient familial, pour une participation illimitée aux activités (sous réserve des places disponibles)

GOLF Clubs de golf adaptés, balles en mousse et c'est parti pour la découverte du golf au parc du prieuré, sous la houlette d'Éric, professeur de golf. Atelier encadré par Éric Serol.



STREET JAZZ Tu as le rythme dans la peau ? Tu adores créer des pas de danse ? Fusion de Hip-Hop, de Jazz et de danse moderne, l'activité Street Jazz devrait te plaire. Atelier encadré par Morgane Bilo des Melting Potes.

LIVRE POP UP Écriture, création plastique et reliure. Crée ton livre pop-up de A à Z! Avec un peu de dextérité mais beaucoup d'imagination, donne du relief et du mouvement à l'intérieur de ton ouvrage. À la fin, tu pourras même repartir avec ton livre. Atelier encadré par Carine Perrot, enseignante, et Audrey Martin, artiste plasticienne.



DOUBLE DUTCH Le Double Dutch est un sport de saut à la corde inventé aux Etats-Unis. Avec ton équipe, invente des pas et des figures. Alors, c'est dans tes cordes ? *Atelier encadré par Joelle Gaillard*



Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découvertes pour l'enfant. Il est préférable que celui-ci choisisse librement!

Pour des raisons d'équité et d'organisation :

- L'inscription vaut engagement sur toute la durée du cycle,
- L'ordre d'arrivée des demandes n'est pas pris en compte pour l'attribution des places,
- Aucune demande ne sera honorée en cours de cycle.

Toutes les activites sont susceptibles de se déroulei à l'extérieur de l'école avec déplacement à pied ou en car et peuvent être remplacées si une opportunité se présente (spectacles, visites, etc.).

AUTRES POSSIBILITÉS APRÈS LA CLASSE

ÉTUDES SURVEILLÉES DE 16H15 À 17H15

Service gratuit ouvert à tous. Inscription auprès des enseignants.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE DE 16H15 À 18H30

Service gratuit réservé aux enfants dont les deux parents justifient qu'ils travaillent ou ont des contraintes d'emploi du temps particulières. Dérogation possible entre 17h15 et 17h30 si frère ou sœur en activité Tempo – contacter le service Enseignement.

S'INSCRIRE POUR L'ANNÉE 2024-2025

INSCRIPTION EN MAIRIE

Une inscription préalable en mairie est nécessaire même si votre enfant était déjà inscrit l'an dernier. La sélection des activités Tempo se fait ensuite sur le Portail Famille, accessible depuis le site de la ville : www.riorges.fr.

Les personnes ne disposant pas d'un accès à internet peuvent se rendre au service Enseignement pour les inscriptions et pour la sélection des activités de chaque trimestre.

Pour rappel, Tempo fonctionne sur la base d'une adhésion annuelle de 5€, 10€ ou 20€ selon le quotient familial (20€ pour les non-Riorgeois). Les garderies et études sont, quant à elles, des services gratuits.

PIÈCES À APPORTER POUR L'INSCRIPTION

Attestation d'assurance en responsabilité civile scolaire et extrascolaire, carnet de santé de l'enfant, livret de famille, un justificatif de domicile, la fiche de renseignements et la fiche sanitaire.

Pour bénéficier du tarif selon le quotient familial, fournir soit : une attestation de quotient familial CAF ou votre dernier avis d'imposition ou un justificatif de toute autre ressource imposable. Si vous avez déjà fait calculer votre quotient familial pour la restauration scolaire ou Loisiriorges, il n'est pas nécessaire d'effectuer à nouveau cette formalité.



FLASHEZ CE CODE POUR TÉLÉCHARGER LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET LA FICHE SANITAIRE. CES DOCUMENTS PEUENT AUSSI ÊTRE RETIRÉS EN MAIRIE.

DU 8 JUILLET AU 27 AOÛT, SÉLECTIONNEZ LES ACTIVITÉS EN LIGNE

Pour l'accueil périscolaire, **l'année est divisée en trois périodes.** Une sélection des activités est nécessaire pour chaque période, elle s'effectue sur le Portail Famille accessible depuis le site internet de la ville : www.riorges.fr. Choisir « Inscrire les enfants à de nouvelles activités », puis sélectionner « Centre de loisirs ».

La sélection des activités de la première période (du 2 septembre au 20 décembre) est ouverte du 8 juillet au 27 août inclus. La validation des choix sera consultable sur le Portail Famille, dans la rubrique « Visualiser les activités de mes enfants », à partir du jeudi 29 août.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT



SERVICE ENSEIGNEMENT

04 77 23 62 69 - service.enseignement@riorges.fr SERVICE JEUNESSE 04 77 23 80 24 - service.jeunesse@riorges.fr

04 // 23 80 24 - service. Jeunesse@riorges.tr